L'ESPACE SCHENGEN

États ayant mis en vigueur les dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen : **Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark *, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque**

Autres États membres de l'Union européenne, ayant vocation à rejoindre l'espace Schengen : **Bulgarie, Chypre, Croatie, Roumanie**

États non membres de l'Union européenne associés à Schengen : **Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse**

États membres de l'Union européenne non membres de l'espace Schengen, mais associés à une partie de cette coopération : **Irlande, Royaume-Uni**

Limite de l'espace Schengen

○ **Monaco, Saint-Marin et le Vatican** sont *de facto* intégrés à l'espace Schengen.

* Les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas aux Îles Féroé et au Groenland, mais les personnes voyageant entre ces territoires et les États parties à Schengen ne font pas l'objet de contrôle aux frontières.

Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © 12 juillet 2013